Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du vendredi 10 octobre 2025 à 20h30 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire du 3 octobre 2025 envoyée à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2025
2. Aliénation du chemin rural au lieu-dit « Combe de Laye »
3. Acceptation d'un don
4. Virements de crédits n°1/2025 - extension cimetière
5. Compte-rendu des réunions du mois
6. Questions diverses

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		présent	pouvoir	absent
Gouget Alain	Maire	x		
PARY Dominique	1er Adjoint	x		
VINGHES Janine	2e Adjoint	x		
FINET Pierre	Conseiller	x		
FLAUJAC Patrice	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Francis	Conseiller	x		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	x		
MAQUIN Myriam	Conseiller			x
MASBOU Alain	Conseiller	x		
PEGOURIE René	Conseiller	x		
ROUGEYROLLES Christian	Conseiller	x		

Alain Gouget déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte-rendu. Martine Lafferrerie se propose.

1. Le procès-verbal de la réunion du 27 août2025 est relu par chaque conseiller. Il est adopté à l'unanimité, sera signé et mis sur le site internet.
2. Aliénation du chemin rural « Combe de Laye ». Dominique Pary concerné, sort de la séance. La cession est adoptée à l'unanimité.
3. Acceptation d'un don d'un montant de 1500 euros. Adoption à l'unanimité.
4. Virement de crédit d'un montant de 1000 euros permettant de compléter la prévision pour l'extension du cimetière. Adopté à l'unanimité.

5. Compte-rendu des réunions du mois :
    - Réunion secteur sud
    - Réunion syndicat d'eau
    - Réunion TE46 (électricité)
    - Réunion communauté de communes
    - Réunion GAL-PETR

6. Questions diverses.
    - concernant la voirie, réalisation de la 1ère moitié du chemin de Semberot.
    - Le défibrillateur de la salle des fêtes a été changé car problème au niveau des messages vocaux

La prochaine réunion est prévue le vendredi 14 novembre 2025 à 20h30.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, la séance est levée.

Les modifications seront apportées lors du prochain conseil municipal.

Lors de la séance du 14 novembre 2025, il est proposé au conseil municipal de procéder aux modifications suivantes :

Au Point 6. Questions diverses :

- Remplacer « chemin » de Semberot par « route » de Semberot
- Remplacer la phrase « le défibrillateur de la salle des fêtes a été changé car problème au niveau des messages vocaux » par la phrase « un défibrillateur pour la salle des fêtes a été prêté par le fournisseur suite à un problème technique ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec prise en compte des modifications susmentionnées.

A Saint-Chels, le 14 novembre 2025

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Martine LAFFERRERIE

LE MAIRE

Alain GOUGET

MAIRIE DE SAINT-CHELS
46 LOT